

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f - -				La ligne..... 1.000 francs
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc Algérie, Tunisie. - - 20.000f. 40.000f				Chaque annonce répétée... Moitié prix
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays 23.000f 46.000f				(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Prix du numéro Année courante 600 f		Année ant. 700f.		
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro		Par la poste -		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790630/81
	Journal légalisé 900 f				

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2024	
18 mars Décret n° 2024-736 portant désignation des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental 409
18 mars Décret n° 2024-737 portant désignation des membres associés du Conseil Economique, Social et Environnemental 411

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2024-736 du 18 mars 2024 portant désignation des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2012-28 du 28 décembre 2012 relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental ;

VU le décret n° 2013-52 du 11 janvier 2013 fixant le siège et les conditions d'installation du Conseil économique, social et environnemental ;

VU le décret n° 2013-53 du 11 janvier 2013 fixant la répartition des membres du Conseil économique, social et environnemental, modifié par le décret n° 2013-308 du 27 février 2013 et le décret n° 2017-2076 du 24 octobre 2017 ;

VU le décret n° 2013-54 du 11 janvier 2013 fixant les conditions de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental, modifié par le décret n° 2013-309 du 27 février 2013 ;

VU le décret n° 2013-57 du 11 janvier 2013 fixant les indemnités et les avantages des membres du Conseil économique, social et environnemental, modifié par le décret n° 2015-139 du 26 janvier 2015 ;

VU le décret n° 2013-732 du 28 mai 2013 portant approbation du règlement intérieur du Conseil économique, social et environnemental ;

VU le décret n° 2023-908 du 24 avril 2023 portant nomination du Président du Conseil économique, social et environnemental ;

VU le décret n° 2024-703 du 06 mars 2024 portant nomination du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Sont nommés, membres du Conseil Economique, Social et Environnemental au titre des organisations socioprofessionnelles :

N°	Prénom (s)	Nom
1.	Ndiouga	WADE
2.	Makhary	SAMB
3.	Marie Yvette	KEITA
4.	Elimane	DIOUF
5.	Adama	FAYE
6.	Aliou	FAYE
7.	Ousmane Joseph	DIOP
8.	Baboucar	DIOP
9.	Amath	SOUMARE
10.	Ibrahima Tamsir	NIANE
11.	Mouhamadou Samba	SOW
12.	Nadjirou	SALL
13.	Thierno	MBENGUE
14.	Abdoulaye	SOW
15.	Dr Boly	DIOP
16.	Papa Laity	NDIAYE
17.	Abdoulaye	DRAME
18.	Jean Augustin	CARVALHO
19.	Aida Diawara	DIAGNE
20.	Malick	NDIAYE
21.	Goumbo	GAYE
22.	Abdoul Aziz	DIENG
23.	Courfia Kéba	DIAWARA
24.	Rokhiatou	GASSAMA
25.	Ndiouck	MBAYE
26.	Fatou	GUEYE
27.	Moussa	THIARE
28.	Malal Almamy	TALLA
29.	Ibrahima	YADE
30.	Abdoulaye	NDIAYE
31.	Imam Khadim	BOUSSO
32.	Souleymane	GADIAGA
33.	Coura Carine Tine	SENE

N°	Prénom (s)	Nom
34.	Saliou	BARRY
35.	Demba Babayel	SOW
36.	Anta	SANE
37.	Mor	GAYE
38.	Talibouya	DIOP
39.	Ibrahima	SALL
40.	Mamadou Moulaye	GUEYE
41.	Cheikh	DIOP
42.	Cheikh Mouhamadou Bamba	SOURANG
43.	Coumba	CISSE
44.	Ngagne	DIOP
45.	Maty Mbow	AW
46.	Moustapha	SYLLA
47.	Kiné	GUEYE

Art. 2. - Sont nommés, membres du Conseil Economique, Social et Environnemental au titre des personnalités qualifiées désignées en raison de leur expertise en matière économique, sociale et environnementale :

N°	Prénom (s)	Nom
1.	Mamadou	FAYE
2.	Ngoné	FALL
3.	Abdou Lakhat	DIAKHATE
4.	Bigué	SALL
5.	Pape Demba	DIALLO
6.	Mohamed	DIA
7.	Mamour Ndary	BA
8.	Ousmane	DIOP
9.	Serigne Aliou	DIOUF
10.	Adama	GAYE
11.	Lala	SANKHARE
12.	Abou	LY
13.	Adja Fatou	GUEYE
14.	Ibrahima	GAYE
15.	Mamadou Lamine	DIAWARA
16.	Sadia	FATY
17.	Abdou Karim	BA

N°	Prénom (s)	Nom
18.	Aissatou.....	BA.....
19.	Rama Signaté.....	BA.....
20.	Anna.....	FAYE.....
21.	Mamadou Labo.....	BA.....
22.	Major Mamadou.....	FAYE.....
23.	Fodé.....	SYLLA.....
24.	Sirmang.....	SALL.....
25.	Fatou.....	DIOUF.....
26.	Sadel.....	NDIAYE.....
27.	Rouguiatou.....	BOUSSO.....
28.	Siga.....	FAYE.....
29.	Oumou.....	SECK.....
30.	Magueye.....	NDIAYE.....
31.	Ndiaye Ngom.....	DIOUM.....
32.	Ibrahima.....	NDIAYE.....
33.	Aissatou.....	CISSE.....

Art. 3. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 18 mars 2024.

Par Le Président de la République
Macky SALL

Le Premier Ministre
Sidiki KABA

Décret n° 2024-737 du 18 mars 2024 portant désignation des membres associés du Conseil Economique, Social et Environnemental

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2012-28 du 28 décembre 2012 relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental ;

VU le décret n° 2013-52 du 11 janvier 2013 fixant le siège et les conditions d'installation du Conseil économique, social et environnemental ;

VU le décret n° 2013-55 du 11 janvier 2013 fixant les conditions de désignation des membres associés du Conseil économique, social et environnemental et leurs indemnités ;

VU le décret n° 2013-57 du 11 janvier 2013 fixant les indemnités et les avantages des membres du Conseil économique, social et environnemental, modifié par le décret n° 2015-139 du 26 janvier 2015 ;

VU le décret n° 2013-732 du 28 mai 2013 portant approbation du règlement intérieur du Conseil économique, social et environnemental ;

VU le décret n° 2023-908 du 24 avril 2023 portant nomination du Président du Conseil économique, social et environnemental ;

VU le décret n° 2024-703 du 06 mars 2024 portant nomination du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Sont désignés, membres associés du Conseil Economique, Social et Environnemental :

N°	Prénom	Nom
1.	Omar.....	THIAM.....
2.	Abdoul Aziz.....	NDIAYE N2
3.	Atoumane.....	KA.....
4.	Alpha.....	SAMB.....
5.	Mame Asta Walo.....	KANE.....
6.	Maimouna Ndabel.....	BA.....
7.	Awa.....	MANE.....
8.	Abdoulaye.....	NDIAYE
9.	Gamou Fall.....	DIA.....
10.	Madabo.....	WADE.....
11.	Ndeye Seynabou.....	NDOUR.....
12.	Mahe Sadio.....	DIOUF.....
13.	Fallou.....	FALL.....

N°	Prénom (s)	Nom	N°	Prénom (s)	Nom
14.	Abdoulaye	KA	31.	Abdoulaye	BA
15.	Mahamadou	AIDARA	32.	Mamadou Sadio	DIALLO
16.	Mahamadou	FALL	33.	Cheikh	GADIAGA
17.	Therence	SENGHOR	34.	Marna Celo	GADJIGO
18.	Mamadou	CISSOKHO	35.	Rouguiatou	BARRY
19.	Sidya	DAFFE	36.	Thierno	DIENG
20.	Mamadou	BALDE	37.	Moustapha Amadou	WANE
21.	Moustapha	MBACKE	38.	Bineta	BA
22.	Ndeye Maguette	GAYE	39.	Mariame Abdoul	NDIAYE
23.	Matar	DIOP	40.	Bator	SALL
24.	Mouhamadou	NDIAYE			
25.	Yigo	SENE			
26.	Fatoumata	SOW			
27.	Aïssatou	SOW			
28.	Madani	NDIAYE			
29.	Ndeye	WELE			
30.	Youssoupha	DIOP			

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 18 mars 2024.

Par le Président de la République
Macky SALL

Le Premier Ministre
Sidiki KABA